

E 2001 (B) 8/8

*Le Chef du Département politique, F. Calonder,  
au Président de la Conférence de la Paix, G. Clemenceau*

*Copie**L*

Paris, 22 mars 1919

A la fin de la Conférence officieuse convoquée pour entendre les vœux des neutres, Lord Robert Cecil a déclaré que les Etats invités à cette conférence seraient les bienvenus dans la Société des Nations.

Je saisis cette occasion pour Vous informer que la Suisse considér/er/ait comme un grand honneur de pouvoir offrir l'hospitalité de son territoire pour le cas où la Société des Nations voudrait fixer son siège dans notre pays. Le Gouvernement et le peuple suisses seraient heureux et fiers de manifester ainsi leur vif désir de collaborer à l'œuvre de pacification mondiale entreprise par les auteurs du pacte. Les traditions politiques et humanitaires de la Confédération helvétique, ses institutions démocratiques et sa position géographique semblent la recommander au choix de la Conférence que vous présidez.

D'ores et déjà, je peux vous assurer que les Autorités fédérales, cantonales et municipales s'empresseraient d'offrir à la Société toutes les facilités et tous les avantages qu'elle pourrait désirer.

J'ajoute qu'une note analogue est adressée à Monsieur Wilson, Président de la Commission de la Société des Nations.<sup>1</sup>

---

1. Dans un accusé de réception du 24 mars, le secrétaire général de la Conférence de la Paix, Dutasta, remercie de cette proposition que je n'ai pas manqué de communiquer aussitôt aux secrétariats des puissances faisant partie du Conseil Suprême des Alliés. (E 2001 (B) 1/81). Le texte envoyé au Président Wilson a été rédigé en anglais.